



Numéro spécial : déchetterie, info santé et recensement des jeunes

C'était la rentrée...



Mardi 3 septembre :

Les enfants ont bien repris le chemin de l'école sous l'autorité de Lucile Méloni.

La municipalité a juste eu le temps de mettre les vacances à profit pour préparer la rentrée des classes.

Je profite de l'occasion pour :

- remercier l'ensemble du personnel communal, « administratif et technique », pour son implication pour mener à bien leurs tâches respectives,
- vous informer que notre enseignante attend un heureux évènement ; aussi elle sera absente jusqu'au mois de février environ. Nous souhaitons la bienvenue à son (ou sa) remplaçant(e).

Aujourd'hui toute l'équipe municipale est mobilisée pour terminer les travaux de l'appartement du bourg et le mettre en location rapidement. Nous aurons l'occasion d'échanger sur les projets dans un prochain numéro.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, je vous adresse mes sentiments les plus cordiaux.

Pascal MAZOUAUD

Dernière minute : Colin Vaughan a obtenu la nationalité française. Félicitations !

RAPPEL - INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les nouveaux habitants de la commune ou les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur les listes électorales doivent le faire avant le 31 décembre 2013.

N'hésitez pas à vous renseigner au secrétariat de mairie.

Déchetterie de Brantôme

Nous vous rappelons qu'une déchetterie se trouve à Brantôme.
 Elle est ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
 Vous trouverez auprès des agents de la déchetterie ou de l'ambassadeur du tri tous les conseils pour un tri efficace et responsable.
 N'hésitez pas à les contacter au 05 53 35 01 12.

Quelques petits rappels pour trier malin



Sacs jaunes	Sacs noirs
<u>Cartons et briques alimentaires :</u> Cartonnettes et emballages de céréales, yaourts, biscuits, briques de lait, jus de fruits, soupe, boîtes à pizza nos souillées	Cartons souillés, papiers absorbants, couches-culottes...
<u>Emballages ménagers en plastique :</u> Bouteilles transparents, flacons opaques et aussi barquettes et boîtes, sacs et films plastiques, pots de yaourts, de crème fraîche, tube de dentifrice	Barquettes en polystyrène, objets en plastiques qui ne sont pas des emballages (gobelets, vaisselle jetable, pots de fleurs...)
<u>Journaux, magazines et papiers :</u> Journaux, revues, prospectus publicitaires, annuaires, papier cadeau...	Papier peint, couvertures rigides de livres classeurs, papiers souillés
<u>Emballages métalliques :</u> Boîtes de conserve, canettes, aérosols sans bouchon, barquettes aluminium	Boîtes de conserve non vidées, pots de peinture et produits de bricolage
<u>Bouteilles et flacons en verre :</u> Bouteilles, flacons, pots en verre transparent ou coloré	Faïence, porcelaine, ampoules, terre cuite, poterie, miroirs, vitres et pare-brise

En déchetterie :

Encombrants ménagers : mobiliers usagers (canapés, matelas, meubles...), ferrailles, Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE : réfrigérateurs, gazinières, écrans...)

Déchets verts : pelouse, tailles de haies, feuilles mortes, petits branchages (sauf branchages supérieurs à 20 cm et souches).

Les logos et sigles

Logos et labels principaux

Des labels pour «acheter éco-citoyen»

En France, deux **éco-labels*** mis en place par les pouvoirs publics garantissent la qualité d'usage d'un produit et son faible impact sur l'environnement : l'**éco-label* NF Environnement** et l'**éco-label* européen**.
De plus en plus de fabricants proposent des produits labellisés (peintures, mobilier scolaire, enveloppes...).



Des logos à bien interpréter !

1 : l'**anneau de Möebius** est le symbole du recyclage*. Les produits qui le portent sont recyclables. Mais attention, il seront recyclés* si la filière existe et si les consignes de tri sont respectées.

2 : le **point vert est** sur tous les emballages, qu'ils soient à recycler ou non. Il signifie que le fabricant de l'emballage participe financièrement à un dispositif (Eco-Emballages) aidant les communes à développer le tri des emballages.

Ce logo ne veut donc pas dire que le produit est forcément recyclé ou recyclable.



Logos et labels principaux



ALUMINIUM RECYCLABLE



ACIER RECYCLABLE



VERRE RECYCLABLE



PLASTIQUE RECYCLABLE



LABEL ROUGE
(Qualité supérieure du produit : conditions de production, goût...)



AGRICULTURE BIOLOGIQUE PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT



UN DES LOGOS DU COMMERCE ÉQUITABLE
(respect de l'homme et de la nature)



PRODUIT TOXIQUE



PRODUIT INFLAMMABLE



PRODUIT DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
(produit à apporter dans une déchèterie)

Et pour aller plus loin...

Au supermarché, à la maison, à l'école, en vacances..., **adoptons des gestes d'éco-consommateurs** :

- En réduisant la production de déchets à la source (éviter les produits sur-emballés),
- En choisissant des produits marqués « écolabels »,
- En privilégiant les éco-produits (écorecharges...),
- En évitant les produits jetables,
- En privilégiant les produits en gros conditionnement,
- En consommant « durablement » (sac de courses réutilisable, produits longue durée ou peu consommateur d'énergie ...),
- En pensant « développement durable » (privilégier les produits ou sources d'énergie qui préservent l'environnement)...
- En buvant plutôt l'eau du robinet ou de l'eau filtrée...



Si les promos ou les publicités ne vous intéressent pas, apposez le Stop-Pub sur votre boîte aux lettres. Ces autocollants sont disponibles gratuitement en mairie ou au SMD 3.

Les piles et accumulateurs usagés peuvent être rapportés en grandes surfaces et chez les revendeurs, dans les points de collecte spécialement disposés dans leur magasin. Une borne de collecte est aussi installée en mairie.

Vos anciens appareils électriques ou électroniques (appareils ménagers) seront repris lors de l'achat de nouveaux dans votre magasin (échange « un pour un »).

Vos anciens meubles ou objets peuvent être réemployés. N'hésitez pas à contacter Raymonde BEAU, l'ambassadrice du tri au 05.53.02.59.79 ou par mail ambassadrice.smvm@orange.fr. Elle est incollable sur le tri des déchets !

Composter chez soi : un processus utile !

Pour tous vos déchets verts ou les déchets organiques, vous pouvez installer un composteur au fond de votre jardin.

Quels déchets composter ?

La plupart des déchets organiques peuvent être compostés :

Déchets de la maison : mouchoirs en papier, essuie-tout, sciure, plantes ...

Déchets de cuisine : tous les déchets de cuisine d'origine végétale : épluchures, coquilles d'œuf, marc de café, sachets de thé, restes de repas, fruits et légumes abimés ...

Déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, sciure et copeaux de bois ...

Ne pas mettre dans le compost : les os et les arêtes, les coquillages, la viande, le poisson, les gravats et la terre, les plantes malades.

Plusieurs utilisations possibles du compost :

Utilisation du compost avant maturité : Il est possible de disposer le compost en paillage sur la terre, au pied des arbres, ou sur des cultures déjà avancées.

Utilisation du compost mûr : En tant qu'amendement organique en épandant le compost avant de l'incorporer au sol, en tant que support de culture en préparant un terreau issu du mélange de terre et de compost (1/3 de compost pour 2/3 de terre).

Recensement des jeunes - Journée Défense et Citoyenneté

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie leur domicile ou sur le site internet <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

RECENSEMENT MILITAIRE

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans*.
Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

5

Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le :

Centre du Service National
88, rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES

Téléphone pour les administrés : **05.55.12.69.92** pour les départements 23 et 24
Téléphone pour les administrés : **05.55.12.69.72** pour les départements 19 et 87

email : csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr (**Nouvelle adresse**)

ou consulter le site internet :
<http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)

Horaires de la mairie

Lundi : 13h00 – 17h30
Mercredi : 10h00 – 12h00 et 13h00 – 17h30
Vendredi : 13h00 – 17h30

Contacts :

Tél. : 05 53 05 71 50 ou fax : 05 53 05 88 76

E-mail : mairie.de.valeuil@wanadoo.fr

Site : www.valeuil.fr

n°6 – Septembre 2013

Accidents vasculaires Cérébraux : quels symptômes doivent vous alerter ?

L'accident Vasculaire Cérébral touche en moyenne 20 personnes par jour en Aquitaine, dont 8 garderont des séquelles invalidantes.

Une priorité : faire connaître les symptômes qui doivent alerter

- Des difficultés à parler,
- Une paralysie d'un bras ou du visage,
- Une faiblesse musculaire soudaine d'un côté du corps, accompagnés ou non de troubles de l'équilibre, de la vision ou encore de maux de tête.

Un réflexe : appeler le 15 car chaque minute compte

Le délai optimum pour recevoir un traitement adapté en cas d'AVC est de 4h30.

En effet, face à l'accident vasculaire cérébral, un diagnostic précoce et une prise en charge rapide permettent de réduire la mortalité de 30%, ainsi que le risque de séquelles et leur gravité.

L'Agence régionale de santé d'Aquitaine (ARS) et ses différents partenaires se sont engagés depuis fin 2011 dans une vaste campagne pour informer les Aquitains sur les Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC), qui constituent une des priorités en matière de santé publique dans la région.

En 2013, la campagne se poursuit sur tout le territoire Aquitain. Pour connaître les dates et le détail des différentes manifestations, rendez-vous sur le site de l'ARS Aquitaine :

www.ars-aquitaine.sante.fr / rubrique «votre santé» / «la santé par thème»

* CHU de Bordeaux, Union régionale des professionnels de santé médecins libéraux d'Aquitaine, Mutualité Française Aquitaine, caisses d'assurance maladie d'Aquitaine (CPAM, Direction régionale du service médical, MSA, RSI), CARSAT, associations de malades (France AVC, Amoc 33), Cocerles 47, Comité régional de coordination.

Un AVC, qu'est-ce que c'est ?

L'AVC, encore appelé «attaque» ou «congestion cérébrale» est une urgence vitale. Il est causé par une artère qui se bouche ou qui éclate soudainement, ce qui entraîne une perturbation de l'irrigation du cerveau.

Qui sont les personnes à risque ?

- les personnes ayant déjà eu un AVC ou un accident ischémique transitoire (mini-AVC),
- les personnes atteintes d'un trouble cardiaque,
- les personnes diabétiques,
- les personnes qui ont trop de tension.

Vrai ou faux ?

Je suis jeune, je ne suis pas concerné(e) par les AVC. > FAUX !

15% des AVC touchent des personnes de moins de 50 ans. 25% des AVC touchent les moins de 65 ans, c'est à dire des personnes en âge de travailler.

Je ne peux rien faire pour prévenir un AVC ? > FAUX !

La prévention est efficace. En prenant soin de ma santé, je peux limiter les risques d'un AVC. Je dois donc faire attention à plusieurs facteurs : hypertension artérielle, diabète, tabagisme, alcoolisme chronique, café, drogues, excès de cholestérol, obésité, sédentarité.

Un AVC c'est pas très grave. > FAUX !

Suite à un AVC, le patient peut garder des séquelles importantes pouvant aller jusqu'à une perte d'autonomie.

Il s'agit de difficultés en matière de communication pour parler (aphasie), écrire ou lire. Sur le plan de la mobilité, les séquelles les plus fréquentes sont des difficultés à marcher, à utiliser le bras ou la main allant parfois jusqu'à l'hémiplégie. Le patient peut, par ailleurs, garder des difficultés d'attention, de concentration ou de mémoire.